



## QUELLE DEMANDE DE LOGEMENTS À L'HORIZON 2020 ?

L'anticipation des besoins en logements est indispensable à l'orientation des politiques publiques. Cette anticipation nécessite une prise en compte des perspectives démographiques, que l'Insee a vocation à éclairer. Elle suppose aussi une expertise des caractéristiques et des mutations du parc de logements, dont dispose la Dreal.

L'Insee et la Dreal ont donc associé leurs compétences pour réaliser l'étude publiée ici. Celle-ci s'efforce de quantifier la demande potentielle de logements à l'échelle de la région et des territoires qui la composent (SCoT). Les résultats sont issus de projections tendancielle, reconduisant les tendances récentes. Ces projections n'ont aucune valeur normative mais elles peuvent constituer des repères dans les réflexions sur les politiques de logement entre l'Etat, les grandes collectivités et les territoires.

*En Haute-Normandie comme au plan national, le nombre de ménages augmente plus vite que le nombre d'habitants, notamment à cause du vieillissement de la population. Moins élevé que dans les décennies passées, le rythme de croissance des ménages resterait tout de même, dans un scénario tendanciel, supérieur à + 5 000 par an à l'horizon 2020. L'essentiel de cette augmentation porterait sur les ménages d'une personne seule. Si l'on prend également en compte les nécessaires recompositions du parc de logements existants, la demande potentielle de logements s'établirait autour de 7 000 par an dans les prochaines années. Cette demande potentielle est variable selon les territoires. Elle resterait élevée dans les territoires périurbains, sauf inflexion des phénomènes d'étalement urbain à l'œuvre ces dernières décennies.*

Les besoins en nouveaux logements sur un territoire dépendent essentiellement de l'évolution du nombre de ménages. Celui-ci évolue sous l'effet de deux tendances : la variation du nombre d'habitants et l'évolution du nombre moyen de personnes par ménage (c'est-à-dire par logement en résidence principale).

### Le nombre de ménages augmente plus vite que la population

Entre 1990 et 2009, la Haute-Normandie a gagné 96 000 habitants, soit en moyenne 5 000 habitants supplémentaires par an. Dans le même temps, le nombre de ménages a augmenté plus

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES (1990-2009)

	Nombre en 1990	Nombre en 1999	Nombre en 2009	Période 1990-1999				Période 1999-2009			
				Évolution sur la période		Évolution annuelle moyenne		Évolution sur la période		Évolution annuelle moyenne	
				en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Population des ménages	1 703 596	1 744 006	1 795 398	+ 40 410	+ 2,4	+ 4 490	+ 0,3	+ 51 392	+ 2,9	+ 5 139	+ 0,3
Ménages	637 660	698 463	773 205	+ 60 803	+ 9,5	+ 6 756	+ 1,0	+ 74 742	+ 10,7	+ 7 474	+ 1,0
Nombre moyen de personnes par ménage	2,67	2,50	2,32	- 0,175		- 0,019		- 0,175		- 0,017	
Population hors ménages	35 322	36 172	37 729	+ 850	+ 2,4	+ 94	+ 0,3	+ 1 557	+ 4,3	+ 156	+ 0,4
Ensemble de la population	1 738 918	1 780 178	1 833 126	+ 41 260	+ 2,4	+ 4 584	+ 0,3	+ 52 948	+ 3,0	+ 5 295	+ 0,3

Source : Insee, recensements de la population (1990 - 1999 - 2009)

Unités : nombre, %



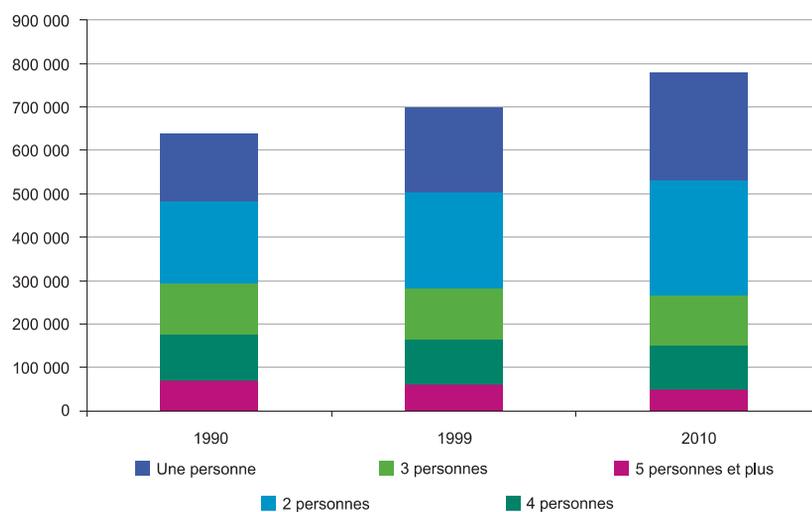
rapidement : + 134 000, soit environ + 7 000 par an. Le rythme d'augmentation des ménages a été un peu plus soutenu dans les années 2000 (+ 7 500 en moyenne annuelle) que dans les années 1990 (+ 6 800).

Le vieillissement démographique et l'évolution des modes de cohabitation se traduisent par une baisse régulière du nombre de personnes par ménage (voir plus loin) : en l'espace de quatre décennies, on dénombre en moyenne près d'une personne de moins par résidence principale (2,3 en 2010 pour 3,2 en 1968). Deux tendances concourent à la diminution de la taille des ménages. D'une part, les "petits" ménages, composés d'une ou deux personnes, se développent rapidement : ils représentent maintenant les deux tiers des ménages, pour à peine plus d'un sur deux il y a 20 ans. D'autre part, les ménages plus "nombreux", de quatre personnes ou plus, sont en recul.

## Le rythme de croissance du nombre des ménages devrait ralentir...

La croissance du nombre de ménages peut être analysée en trois composantes distinctes. Elle découle d'abord de la croissance du nombre d'habitants (effet "croissance démographique"). Elle résulte aussi de la déformation de la pyramide des âges de la population, en particulier du vieillissement : les ménages de personnes relativement âgées, qui n'ont plus d'enfants à charge, sont des ménages plus petits que la moyenne et de plus en plus nombreux. Un troisième effet recouvre l'évolution de facteurs plus sociologiques (effet "évolution des modes de cohabitation") qui conduisent, eux aussi, à la constitution de

ÉVOLUTION DES MÉNAGES HAUT-NORMANDS SELON LA TAILLE



Source : Insee, recensements de la population (1990 - 1999 - 2010)

Unité : nombre de ménages

## Les projections démographiques de ménages

Les projections de ménages mobilisées pour cette étude ont été réalisées à l'aide du modèle Omphale, de l'Insee. De manière simplifiée, on peut considérer que les ménages sont projetés en deux étapes : d'abord une projection d'un nombre d'habitants, ensuite traduite en nombre de ménages.

- Projections du nombre d'habitants : à partir d'une population initiale (en l'occurrence de 2007), connue par sexe et âge détaillé, les populations des années suivantes peuvent être projetées en appliquant à la population initiale des hypothèses sur la fécondité (pour déterminer les naissances), sur la mortalité (pour les décès) et sur les flux migratoires (pour le solde migratoire). Dans le cadre de cette étude, les hypothèses les plus neutres ont été retenues, à savoir un maintien de la fécondité, un prolongement des gains d'espérance de vie observés par le passé pour la mortalité, et un maintien des comportements migratoires observés sur période récente, par sexe et âge (ces projections peuvent être qualifiées de "tendancielle").

- Du nombre d'habitants au nombre de ménages : les habitants obtenus par projection, par sexe et âge, sont répartis dans des ménages en quatre catégories : personnes seules, couples -avec ou sans enfant-, familles monoparentales, autres types de ménages. Cette structure en quatre catégories fait l'objet d'hypothèses, définies au plan national par le service statistique du ministère en charge du logement (SOeS), prolongeant de façon amortie les tendances observées dans un passé récent en matière d'évolution des modes de cohabitation. Ainsi, à âge fixé, la part des personnes seules augmente, par hypothèse, d'année en année, de même que la part des familles monoparentales (mais à un rythme plus faible) tandis que les couples voient leur part reculer. L'application de ces hypothèses nationales aux projections tendancielle d'habitants par territoire aboutit à ce qu'on appelle dans l'étude des projections "tendancielle" de ménages.

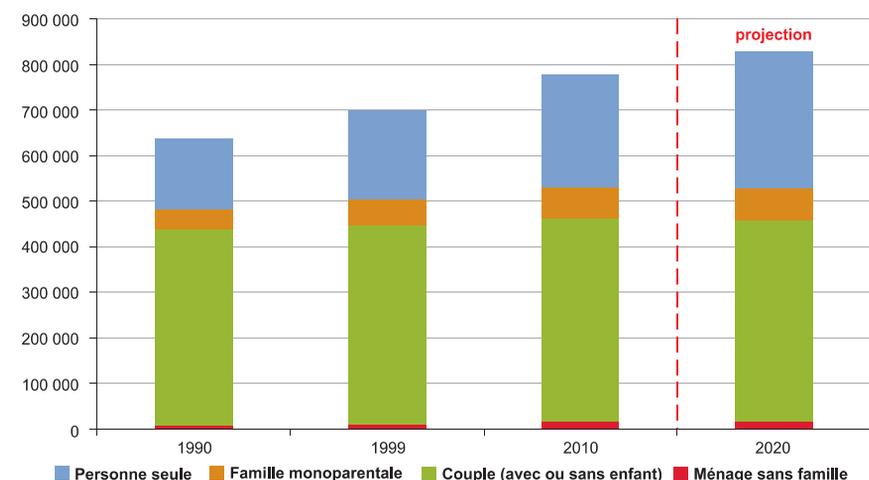
ménages en moyenne plus petits : augmentation des divorces, développement des "unions libres", en moyenne moins durables, indépendance économique croissante des femmes, mise en couple plus tardive des jeunes, entrée plus tardive des personnes âgées en institution, etc. La conjugaison des deuxième et troisième effets détermine l'évolution de la taille moyenne des ménages.

Dans un scénario tendanciel, sur la période 2010-2020, les projections démographiques conduisent à une augmentation moyenne de 5 300 ménages par an en Haute-Normandie<sup>1</sup>. Ce rythme serait sensiblement inférieur aux décennies précédentes (+ 7 000 à + 8 000 en moyenne annuelle), essentiellement à cause d'une influence moins forte que précédemment du facteur "vieillesse". En effet, les générations du "Baby Boom" arrivent progressivement à l'âge où la taille du ménage diminue moins (le départ des enfants du foyer est déjà ancien pour une grande partie d'entre eux).

### ... et porter essentiellement sur les personnes seules

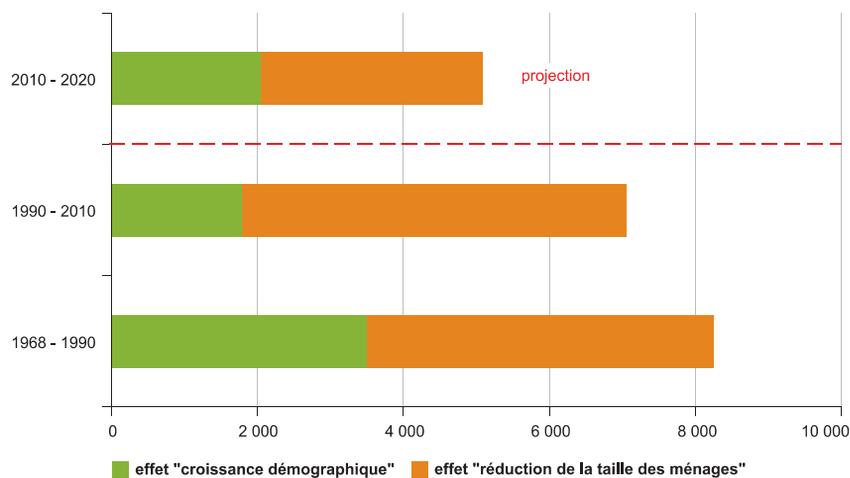
Ce ralentissement de l'augmentation du nombre de ménages résulterait de tendances différentes selon les modes de cohabitation. Le nombre de couples, avec ou sans enfant, diminuerait légèrement. Le nombre de familles monoparentales continuerait d'augmenter, mais à un rythme beaucoup moins soutenu (+ 500 par an contre + 2 000 les deux dernières décennies). L'essentiel de l'augmentation porterait ainsi sur les personnes seules, même avec une croissance elle aussi freinée (+ 5 000 par an contre + 9 000 dans les années 1990 à 2000).

#### ÉVOLUTION DES MÉNAGES HAUT-NORMANDS SELON LE MODE DE COHABITATION



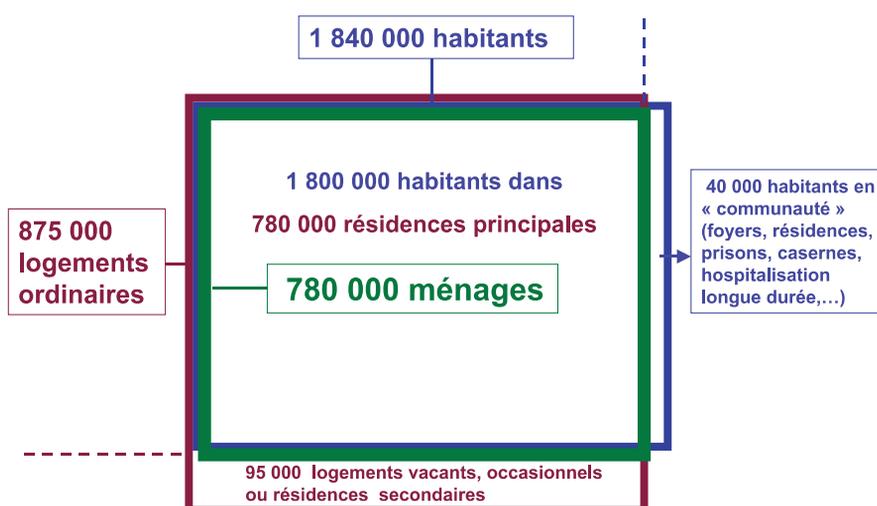
Source : Insee, recensements de la population (1990 - 1999 - 2010)  
Projections Omphale (2020) - Scénario tendanciel

#### DÉCOMPOSITION DE LA CROISSANCE DU NOMBRE DE MÉNAGES EN HAUTE-NORMANDIE



Source : Insee, recensements de la population (1968 - 1990)  
Projections Omphale (2010 - 2020) - Scénario tendanciel

#### HABITANTS, MÉNAGES ET LOGEMENTS EN HAUTE-NORMANDIE EN 2010



Source : Insee, recensement de la population 2010

<sup>1</sup> Sans hypothèse particulière sur la croissance démographique (fécondité et comportements migratoires stables), les différentes hypothèses sur les comportements de décohabitation conduisent à des croissances annuelles du nombre de ménages comprises entre + 4 500 et + 6 000 par an, soit dans tous les cas un ralentissement par rapport aux périodes antérieures.

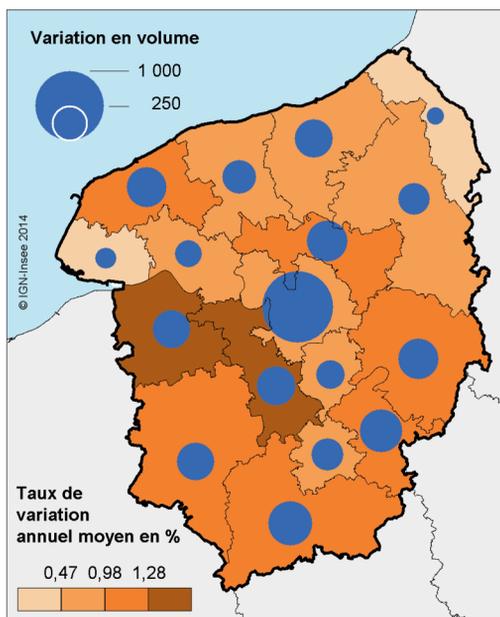
## Une augmentation des ménages supérieure à 1 % par an dans les territoires périurbains ?

Décliné à l'échelle des territoires haut-normands, l'exercice de projection tendancielle fait ressortir des tendances très variables. Couvrant l'essentiel de l'espace régional, les territoires périurbains verraient le nombre de leurs ménages augmenter de 10 % à 15 % entre 2010 et 2020. Pour chacun d'entre eux, ce rythme correspond à une croissance annuelle moyenne de 300 à 400 ménages. Les autres territoires connaîtraient des augmentations plus modérées, en particulier le Pays Bresle-Yères et surtout le pays havrais, où le recul démographique se traduit maintenant par une stagnation du nombre de ménages. Ces perspectives constituent par hypothèse (scénario tendanciel) un prolongement des tendances observées ces dernières années en matière d'étalement urbain. Des scénarios alternatifs, plus volontaristes, ont pu être envisagés dans l'exercice d'estimation de la demande potentielle de logements (voir encadré page 5).

## La demande potentielle de logements dépasse la simple évolution du nombre de ménages

Anticiper l'évolution du nombre de ménages ne suffit pas pour apprécier précisément la demande potentielle en logements (voir encadré page 7). Le regard sur deux décennies de constructions de logements met en évidence un écart entre ces flux et la croissance des ménages. Compris chaque année entre 5 000 et 10 000 logements, le flux moyen de construction neuve s'établit à 7 400 sur la période 1990-2010 alors que l'augmentation des ménages s'élève à 7 000 en moyenne an-

### PROJECTION DU NOMBRE DE MÉNAGES 2010-2020



Source : Insee, Projections Omphale horizon 2020 - scénario tendanciel

nuelle. Ce "surplus" de construction constitue l'ajustement nécessaire aux évolutions de la structure interne du parc. Par exemple, entre 1999 et 2009, tandis que 84 000 logements étaient construits, 10 000 logements sont "sortis" du parc, conséquence des mouvements de renouvellement et de mutations (destruction, fusion/division de logements, changement d'usage logements/locaux). La construction neuve a donc dû remplacer cette "offre" manquante, en plus de ré-

pondre aux besoins des ménages supplémentaires.

En 2010, le parc total de logements comprenait 872 000 logements dont 779 000 résidences principales (89 %). 5 % du parc est composé de résidences secondaires ou logements occasionnels (41 000). L'usage de ces logements ne se limite pas aux vacances ou aux loisirs ; dans les zones urbaines, ils répondent notamment aux besoins en logements de couples bi-localisés (au sein d'un ménage, une personne peut disposer d'un deuxième logement sur

sa zone de travail sans que ce soit sa résidence principale), voire d'actifs "bi-localisés" (une personne travaillant à deux endroits).

6 % des logements sont déclarés vacants 7 % d'après la source Filocom, chiffre à considérer avec prudence. Une vacance de logement étant toujours constatée par défaut d'occupation, elle masque différentes réalités, depuis la vacance "frictionnelle" nécessaire au bon fonctionnement du marché jusqu'aux logements en voie de désaffectation,

### Un découpage régional sur la base des SCoT

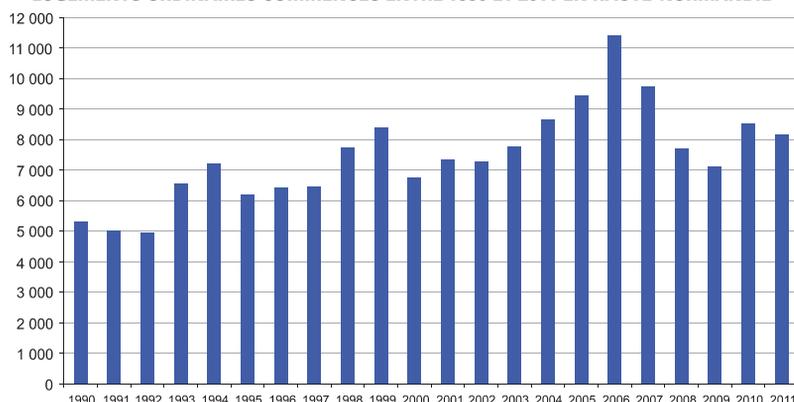
L'exercice de projection impose certaines contraintes géographiques : des zones d'au moins 50 000 habitants, une continuité des zones (sans enclave) et aucune commune isolée.

Afin de respecter au mieux ces contraintes techniques et de prendre en compte l'organisation des territoires, un zonage continu a été retenu :

- \* en prenant les périmètres de SCoT comme base du découpage,
- \* en créant une nouvelle zone au nord-est, le "Pays de Bray",
- \* en intégrant les communes "orphelines" dans leur SCoT environnant,
- \* en procédant à plusieurs regroupements de SCoT (et un territoire non couvert) entre eux.

Les regroupements ont été déterminés par proximité géographique et en prenant en compte les déplacements domicile-travail.

LOGEMENTS ORDINAIRES COMMENCÉS ENTRE 1990 ET 2011 EN HAUTE-NORMANDIE



Source : DREAL - Sitadel2

Unité : nombre de logements / an

### Des scénarios alternatifs pour les territoires

Les résultats présentés dans cette publication ont été construits sur la base des projections tendancielles de ménages de l'Insee par territoire. La prolongation des tendances passées amène à des rythmes de construction faibles sur les agglomérations au profit des territoires périurbains voire ruraux. Si les résultats d'une projection au "fil de l'eau" constituent une première référence, il est intéressant de construire d'autres scénarios.

Dans l'étude menée par la Dreal et disponible sur <http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/quelle-demande-potentielle-en-a1564.html>,

des fiches par territoires présentent les résultats de cinq scénarios alternatifs :

- ▲ "Recentrage modéré vers l'urbain" : retour aux tendances constatées dans les années 90
- ▲ "Métropolitain fort" : recentrage fort sur les grands centres urbains
- ▲ "Territoires inversés" : recentrage fort sur les pôles secondaires
- ▲ "Rurbanisation généralisée" : émiettement des territoires, constructions dans les communes rurales
- ▲ "Densification périurbaine" : consolidation du développement des premières couronnes périurbaines

Ces scénarios ne traduisent pas un "point de vue de l'État" figé, ils constituent un outil pédagogique pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leur document de planification et de programmation. Deux scénarios font référence aux objectifs du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SCRAE : <http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/srcae-r572.html>), d'autres s'appuient sur des démarches prospectives en cours (Territoires Durables 2030). La palette d'hypothèses contient également, à titre illustratif et de sensibilisation, des scénarios qui n'intègrent pas les enjeux portés par l'État.

ces derniers relevant de réhabilitations lourdes avant une éventuelle remise sur le marché. Les logements vacants ne peuvent donc pas être tous considérés comme disponibles.

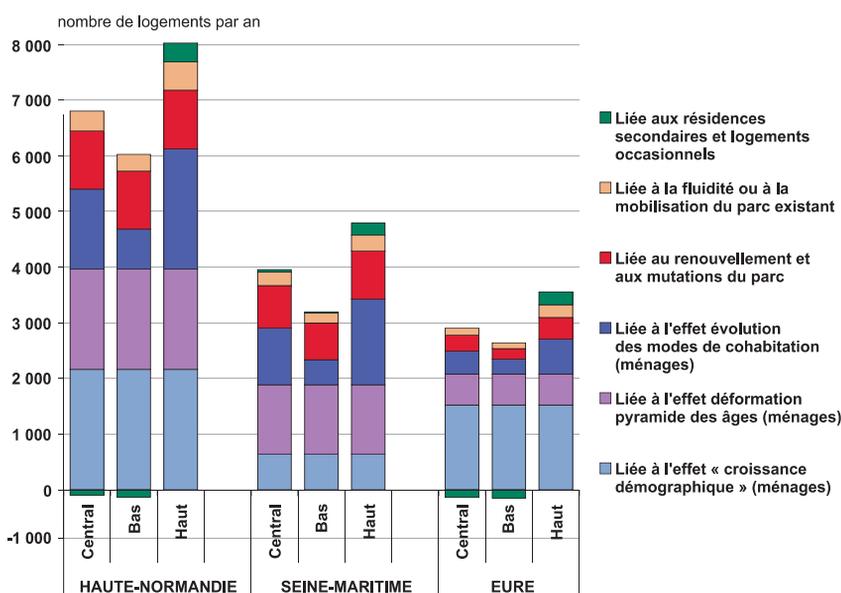
### Une demande potentielle de 6 000 à 8 000 logements par an en Haute-Normandie

Sur la base des projections tendanciennes de ménages et des hypothèses de recomposition "interne" du parc de logements, une estimation de la demande potentielle en logements peut être établie à environ 6 700 logements par an pour la Haute-Normandie à l'horizon 2020 (4 000 pour la Seine-Maritime et 2 700 pour l'Eure). Si l'on fait varier sensiblement les hypothèses des modes de cohabitation et des caractéristiques du parc de logements, des estimations "hautes" et "basses" permettent d'encadrer ce résultat entre 5 900 et 8 000 logements par an (3 200 à 4 800 pour la Seine-Maritime et 2 500 à 3 550 pour l'Eure). La demande estimée pour le département de l'Eure est proche, en volume, de celle de la Seine-Maritime. Cette dernière présente un besoin plus important pour pourvoir au desserrement des ménages et au nécessaire renouvellement du parc de logements (en lien avec son poids démographique), mais l'Eure est portée par une dynamique démographique nettement plus importante (effet "croissance démographique").

## 1 500 logements par an dans la CREA, entre 200 et 400 dans les autres territoires

La demande potentielle de logements peut être déclinée selon une décomposition de la région en 17 territoires. Dans toutes ces zones, sauf la CREA, cette demande présente le même ordre de grandeur, à savoir entre 200 et 400 nouveaux logements par an (en hypothèse centrale). À l'échelle de la CREA, de loin le territoire le plus peuplé, la demande potentielle serait d'environ 1 500 logements par an. Les composantes de la demande liées à l'évolution du nombre des ménages ont l'influence la plus forte. Elles jouent positivement dans tous les territoires sauf dans le pays havrais, où le rythme important du recul démographique conduirait à une baisse du nombre de ménages, et le Pays de Bresle-Yères, à un moindre titre. Les facteurs liés à la recomposition du parc de logements sont moins déterminants mais concourent le plus souvent à augmenter la demande potentielle. Ce n'est toutefois pas le cas dans quelques secteurs géographiques où les rési-

### ESTIMATION DE LA DEMANDE POTENTIELLE EN LOGEMENTS À L'HORIZON 2020 SELON L'ORIGINE DE LA DEMANDE



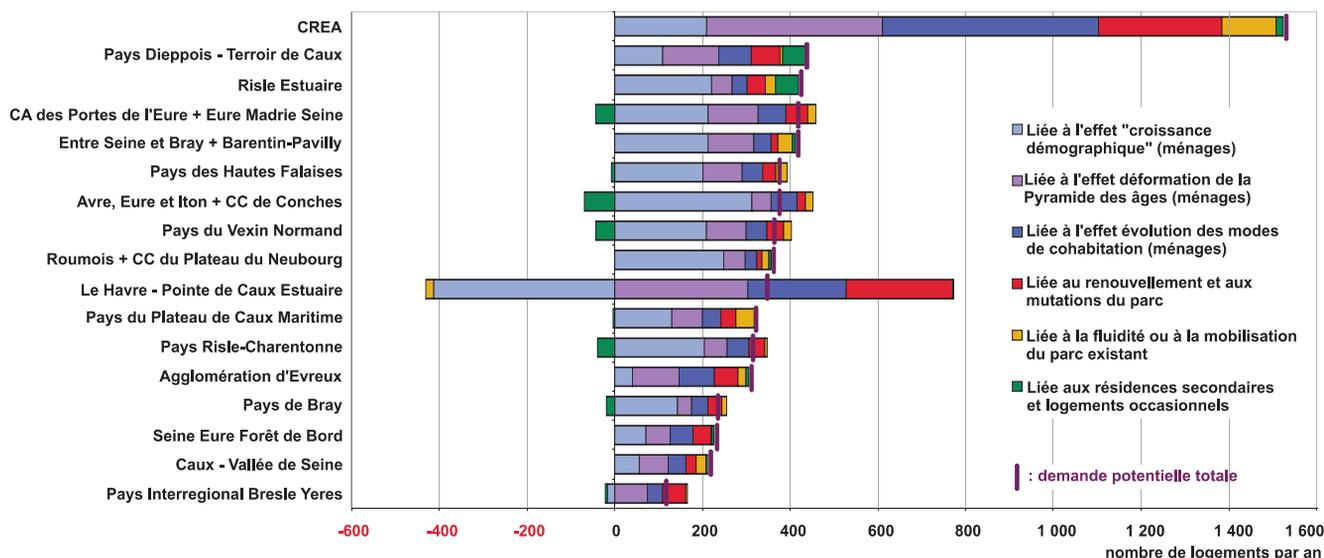
Source : Insee, recensement de la population - projections Omphale (2020) - Scénario tendanciel ; DREAL (demande de logements).

Unité : nombre de logements / an

### "Demande potentielle en logements" ne signifie pas "besoins en logements"

En effet, pour passer de la notion de "demande potentielle" des ménages aux "besoins en logements et en hébergements", il conviendrait d'ajouter les populations hors ménage (foyers, résidences, communautés, personnes sans domicile fixe, etc.), ainsi que les besoins pour rattraper un éventuel déficit initial des territoires considérés (situation de suroccupation...). Cette dimension de la réflexion, nécessitant le recours à d'autres données plus qualitatives, n'a pas été intégrée dans la démarche de cette étude.

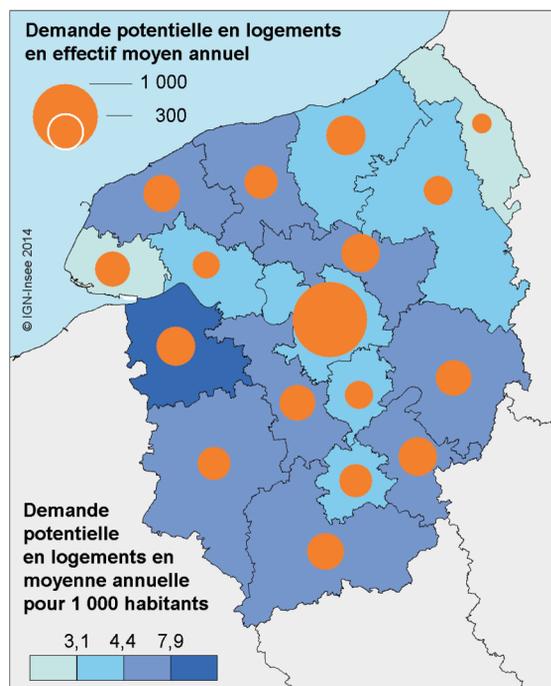
### ESTIMATION DE LA DEMANDE POTENTIELLE EN LOGEMENTS À L'HORIZON 2020 ( HYPOTHÈSES CENTRALES)



Source : Insee, recensement de la population - projections Omphale (2020) - Scénario tendanciel ; DREAL (demande de logements).

Unité : nombre de logements / an

**DEMANDE POTENTIELLE EN LOGEMENTS À L'HORIZON 2020  
SELON UN SCÉNARIO DE PROJECTION TENDANCIEL**



Sources : DREAL Insee / IGN GéoFla DREAL - HN

dences secondaires (ou logements occasionnels) constituent un potentiel de résidences principales (par transformation d'usage).

Si la demande potentielle de logements varie relativement peu, en nombre, entre territoires, en nombre, elle peut correspondre à des rythmes nettement plus différenciés. Le prolongement des tendances démographiques récentes conduit à des estimations fortes, en rythme annuel, pour plusieurs territoires ruraux ou périurbains (Risle-Estuaire, le Roumois, le plateau du Neubourg, entre Seine et Bray, etc.) et à des rythmes faibles dans les zones les plus urbaines. Ces résultats correspondent à la demande dans une perspective tendancielle ("au fil de l'eau"), prolongeant les tendances actuelles d'étalement urbain et de pression démographique forte dans les secteurs périurbains. Ils soulignent l'importance de conforter les politiques publiques portées par l'État et les collectivités (SRCAE, SCoT, PLH, PLU etc...) et qui visent à intégrer des enjeux tels que la limitation des déplacements domicile-travail, le développement d'une offre de logement abordable dans les secteurs en tension ou encore la préservation des espaces naturels ou agricoles. Des scénarios plus volontaristes, notam-

**Des projections de ménages à la demande potentielle en logements**

Si l'évolution du nombre de ménages constitue la principale origine de la demande de logement, plusieurs autres phénomènes sont à prendre en compte pour estimer une offre correspondante. En complément des projections de populations et de ménages réalisées par l'Insee, la Dreal Haute-Normandie a donc estimé le poids des composantes liées :

- \* au renouvellement et aux mutations du parc (démolitions, désaffectations, changements d'usage, fusions / divisions de logements),
- \* à l'évolution des résidences secondaires et logements occasionnels,
- \* à la fluidité (ou "vacance frictionnelle" qui correspond au temps d'ajustement entre l'offre et la demande suite à une mobilité dans le parc),
- \* au changement des modes d'occupations dans le temps (y compris la mobilisation du parc existant de logements vacants -ou occasionnels- ou de résidences secondaires, qui peuvent constituer une réponse aux demandes en résidences principales).

Pour estimer ces paramètres, trois méthodes ont été utilisées (sur la base des données FILOCOM) :

- \* prolongement des tendances passées (exemple : prolongation des tendances observées des transformations de résidences secondaires en résidences principales),
- \* hypothèses normatives (exemple : détermination d'un taux de renouvellement du parc en fonction de l'état du bâti),
- \* maintien d'une situation actuelle jugée équilibrée (exemple : maintien d'un taux de vacance).

En complément des trois hypothèses sur les évolutions des modes de cohabitation, un encadrement des hypothèses sur le parc de logements a été effectué afin de pouvoir proposer, pour chaque territoire, une mesure de la sensibilité des résultats aux hypothèses. Ces jeux d'hypothèses sont repris sous les dénominations "central", "bas" et "haut".

NB : le modèle de calcul est conçu pour affiner au mieux les hypothèses. Ainsi, l'encadrement des résultats d'une zone géographique étendue ne correspond pas forcément à la somme des résultats des territoires qui le composent (l'incertitude est plus grande sur des petites zones).

Pour plus de détail sur la méthode et sur les hypothèses retenues dans les estimations de la demande potentielle en logements, consulter le rapport disponible sur le lien suivant <http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/quelle-demande-potentielle-en-a1564.html> ou contacter la DREAL Haute-Normandie.

ment de "recentrage" de l'augmentation des ménages sur les pôles urbains, ont pu être étudiés dans le cadre de l'étude plus approfondie menée par la DREAL (voir encadré page 5).

### Pour en savoir plus :

[Quelle demande potentielle en logements à l'horizon 2020 ?](#) / DREAL Haute-Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) . - In Le rapport d'étude (présentation de la méthodologie et des résultats régionaux) (2013, déc.) + Les fiches territoires

[La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre des ménages](#) / Commissariat Général au développement durable ; Service de l'observation et des statistiques ; Alain Jacquot. - In : le point sur N° 135 (2012, août)

[Perspectives démographiques de l'aire métropolitaine rouennaise : éléments pour une démarche prospective à l'horizon 2030](#) / Insee Haute-Normandie ; Delamare Julien, Follin Jérôme, Cammas Julien, Palacio Valérie. - In Dossier d'Aval (2013, mai) ; 40 p.

[Des ménages plus petits, des logements plus grands en Haute-Normandie](#) / Insee Haute-Normandie ; Gautier Céline, Pouliquen Erwan, Chrétien Guillaume. - In Aval : lettre statistique et économique N° 90 (2010, janv.)

### Définitions :

**FILOCOM** : La base de données FILOCOM (Fichier du LOgement COMmunal) est le produit d'un traitement automatisé de données issues des fichiers fiscaux et fonciers, pour l'observation statistique des logements.

**SCoT** : En France, le schéma de cohérence territoriale -en abrégé SCoT- est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.

**PLU** : En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite " loi SRU " .

**PLH** : Le programme local de l'habitat est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'Habitat. L'objectif d'un PLH est d'indiquer les moyens fonciers prévus par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'urbanisme, pour parvenir aux objectifs et principes fixés.



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
HAUTE-NORMANDIE



#### Insee Haute-Normandie

8 Quai de la Bourse  
76037 Rouen cedex 1  
Tél : 02 35 52 49 11  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Informations statistiques :  
09 72 72 4000  
du lundi au vendredi, 9h à 17h  
(prix d'un appel local)

#### DREAL

Cité Administrative  
2 rue Saint Sever  
76032 ROUEN CEDEX  
Tél : 02 35.58.53.27  
[www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr)